Compte Rendu du Comité Directeur

Consultation à Distance Du 15 Février 2024

Mise en place de l'audit organisationnel

Suite à l'audit social et au bureau du 05 Février 2024, les membres du Comité directeur sont sollicités pour approuver la mise en place d'un audit organisationnel, sous forme d'étape, avec l'appui d'un comité de pilotage dédié à l'audit organisationnel (préconisations de Mme Ternois de la société Solénia qui avait en charge l'audit social)

Le comité de pilotage (COPIL) :
Il pourrait être composé de 2 à 3 représentants des salariés et idéalement 5 à 6 membres du Bureau.
Participer au COPIL est engageant pour chacun des membres en termes de disponibilité et de charges de travail ; présence et participation aux réunions de travail, réalisations des actions définies lors du COPIL en sous-groupes de travail….
Ce COPIL fonctionnera jusqu'à la fin du mandat.
La nouvelle gouvernance conviendra des suites de l'audit et un COPIL sera reformé avec le nouveau Bureau.

Etape 1 : Construire le cadre de référence du CD 44
- Valeurs
- Conditions de réussite
- Comportement du bénévole

Etape 2 : Cartographier les compétences du CD
- Lister et répartir les missions : salariés, élus, commissions
- Recenser les éventuels besoins de compétences

Etape 3 : Clarifier le fonctionnement du CD
- Distinguer ce qui relève de la gouvernance et de l'exécutif
- Poser les liens hiérarchiques
- Définir le cadre des prises de décisions

Etape 4 : Mettre en place une politique RH
- Formaliser les réunions du personnel
- Fiches de postes
- Formation, gestion des compétences, intégration
- CCN : vérifier missions et temps de travail

« Merci à ceux qui se sont manifestés pour participer au groupe de travail pour une réflexion sur l'audit organisationnel de ce lundi 12/02/2024 piloté ce lundi par Alain GUERESSE.

Suite à un retour de cette réunion de lundi et des échanges constructifs qui en ont découlé, je propose, si vous en êtes d'accord, que nous puissions demander aux membres du CODIR présents à la réunion de ce lundi de faire partie de ce comité de pilotage. Soit 5 personnes pour les élus (Bénédicte GOUGAUD – Benoît RENAUD – Pascale SIMON – Jean Paul BREMENT – Alain GUERESSE) + le Président.
Un suppléant possible serait à prévoir en cas d'éventuels absences d'un membre du comité de pilotage.

Nous solliciterons parmi les salariés : un représentant du CSE, un ou une représentante des techniciens et aussi pour le pôle administratif. »

Question 1 : Etes-vous d'accord pour la mise en place de cet audit organisationnel ?

Nombre de votants : 24
Pour : 22
Contre : 1
Non votant : 1

Question 2 : Validez-vous le groupe de travail proposé ?

Nombre de votants : 24
Pour : 22
Contre : 1
Non votant : 1

<u>Le Comité Directeur valide les 2 propositions.</u>

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER.

Le Secrétaire Général,
Franck BAUDRILLIER.